

## Cumul d'emploi cdi et ass maternelle

## Par chirstelle, le 12/11/2012 à 15:43

## Bonjour,

je suis actuellement assistante maternelle agrée, j'ai 2 agréménts mais que 1 contrat de 30h semaine pour le moment, j'ai trouvé un cdi de 10h semaine pour boucler mes fins de mois.(secteur privé)

ai je le droit de cumuler ce nouveau cdi et mon emploi d'assitante maternelle, en sachant que aucun des 2 emplois n'empiètent sur l'autre.

merci de bien vouloir me répondre.

## Par anipeps, le 21/03/2013 à 08:05

POur ma part je vais cumuler un emploi administratif en entreprise privée et un autre temps d'aide à domicile qui n'empiète pas l'un sur l'autre et j'ia le droit...donc je pense que toi aussi tu as le droit....